

Cfdt:

BNP PARIBAS

08 décembre 2025

VOTRE REPRÉSENTANT



Pierre LEGRAS
06 64 01 52 41

VOS ÉLU(E)S



Isabelle
CLERGEAU
07 60 40 61 27



Stéphane
GOUBIER
07 60 47 29 41



Jean-Pierre
LE MORVAN
07 60 78 90 28



Valérie
GUEVEL-POUPARD
07 60 47 28 80



Benoit
HERBRETEAU
06 99 51 42 68



Hadrien
BIGOT
02 51 84 82 04

Frédérique CHANTOIN

Alexandre MOMPLAY

Valérie DENIS

Marc FRERE

Chantal MARCHAND

Contacts CFDT Région Grand Ouest

cfdt_irp_grand_ouest@bnpparibas.com

02 51 84 53 63

LES PROJETS DE NOTRE RÉGION

Décembre 2025

RÉGION GRAND OUEST

NOUVELLE POLITIQUE VEHICULE CHEZ BCEF

BPE/BCEF a présenté en octobre la nouvelle politique d'attribution des véhicules pour assurer les déplacements chez les clients.

L'objectif ? Un verdissement de la flotte BNP Paribas, faire disparaître les « véhicules attribués » au profit des « véhicules en pool », le respect de la loi LOMF et bien évidemment, la réduction de 15 % de la flotte de véhicule.

Vous pensez bien que si les commandes de cartes de visite ne sont plus possibles, il fallait bien aussi s'attaquer aux frais de véhicules...

Progressivement, à partir de Janvier 2026 :

Selon les dates d'échéance des contrats en cours.

Tous les salariés ayant un véhicule attribué seront approchés. Une partie de la flotte de véhicules sera basculée dans un pool de véhicules mutualisés (réservation à faire via l'outil V-ROOM) mais **certains salariés pourraient bénéficier de voiture de fonction** à usage personnel et professionnel dans le cadre de l'offre CARPLUS.



CARPLUS (par Arval)

C'EST QUOI ?

Offre permettant la location de véhicule électrique ou hybride. Prise en charge par BCEF d'une partie du loyer annuel.



Le salarié pourra choisir son véhicule tout en respectant la politique BCEF (pas de véhicule ostentatoire, CO² < 110g/km...). Le choix devra être validé par la Direction.

Le loyer comprendra : l'assurance tous risques pour tous les conducteurs du foyer (conjoint /enfants), la maintenance, les pneumatiques, les frais d'énergie/péage/parking pour les trajets pro uniquement, véhicule relais.

POUR QUI ?

Pour les salarié(e)s :
Réalisant 8 000 km/an ou plus pour leurs déplacements professionnels (hors trajet domicile/travail)

ET qui bénéficient du variable historique ou variable de référence

ET qui pratiquent un des métiers éligibles (cf. au verso).

La cfdt a demandé à élargir l'éligibilité à la formule CarPlus aux salarié(e)s qui font des trajets régulièrement, ou à minima de conserver les véhicules de pool existants.

COMBIEN CA COUTE ?

	Budget BCEF	Contribution annuelle COLLABORATEUR	
		Participation mensuelle (*)	Solde annuel (**)
Véhicules avec émission CO ₂ < 110 g	4 200 € /an	50 % du loyer facturé par ARVAL (mini URSSAF)	= Loyer Arval x 12 - Loyer collab x 12 - Budget BCEF / 1.55 (***)
Véhicules avec émission CO ₂ = 0g écoscoré	4 900 € /an	30% du loyer facturé par ARVAL (mini URSSAF 15%)	

(*) Prélèvement GAP sur le net à payer après PAS

(**) Déduction sur bonus annuel à payer

(***) 1,55 = Charges sociales et patronales économisées





BNP PARIBAS

08 décembre 2025

Prise en charge BCEF
4200 € / an

Participation mensuelle salariée
 50 % du loyer soit **393 € / mois**

Solde annuel (déduit du bonus)
 [(786 x 12) - (393 x 12) - 4200] / 1,55
 soit **333 € / an**



Hybride
 Contrat 48 mois
 100 000 kms

PEUGEOT 5008 : LOYER ARVAL **786€ / mois**



Electrique
 Contrat 48 mois
 100 000 kms

RENAULT MEGANE E-TECH :
 LOYER ARVAL **678€ / mois**

Prise en charge BCEF
4900 € / an

Participation mensuelle salariée
 30 % du loyer soit **203 € / mois**

Solde annuel (déduit du bonus)
 [(678 x 12) - (203 x 12) - 4900] / 1,55
 soit **516 € / an**

Les véhicules ostentatoires ne sont pas autorisés : Les coupés, cabriolets, 4x4...



Véhicules ostentatoires : non éligibles à CAR plus !

INFOS EN VRAC

Dans le cadre d'Arval Carplus, **l'installation d'une borne de recharge (izy by edf) sera prise en charge pour 500€, en plus des aides de l'état.**

Les salariés en mobilité sur un poste non éligible à Carplus pourront, au maximum, conserver le véhicule 3 mois, renouvelable une fois.

Les recharges de véhicules électriques faites à domicile seront prises en charge à hauteur de 5€ pour une demi-charge et 10€ pour une charge via une note de frais.

Si ARVAL facture des pénalités, lors retour véhicule, en cas de petits « bobos » (impacts sur portières, pare-chocs) etc etc) faits à titre Pro ou Pri, c'est BNPP qui paie. Si mauvais entretien flagrant : le collègue paiera.



Tut tut tut tut Tutut

LES METIERS ELIGIBLES A CARPLUS

BANQUE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRENEURS
DIRECTEUR REGIONAL RETAIL
RESPONSABLE PRO-ER EN REGION
RESPONSABLE CLIENTELE DES PARTICULIERS
DIRECTEUR DE TERRITOIRE
RESPONSABLE D'ANIMATION
RESPONSABLE SUPPORT
RESPONSABLE PRO EN TERRITOIRE
RESPONSABLE D'ASSISTANCE AU COMMERCE
DIRECTEUR ESPACE ENTREPRENEURS
CHARGE D'AFFAIRES ENTREPRENEURS EN ESPACE ENTREPRENEURS
RESPONSABLE PARTENARIAT

CORPORATE
DIRECTEUR DE CENTRE D'AFFAIRES
DIRECTEUR DE CENTRE D'AFFAIRES ET DE CONSEIL AUX ENTREPRENEURS
CHARGE D'AFFAIRES CASH MANAGEMENT
CHARGE D'AFFAIRES ENTREPRISES
CHARGE D'AFFAIRES ENTREPRENEUR CAF OU OUTREMER
MANAGERS FINANCEMENTS STRUCTURES
DIRECTEUR COMMERCIAL CAF OU CACE
RESPONSABLE GRANDES RELATIONS

BANQUE PRIVEE
DIRECTEUR REGIONAL BANQUE PRIVEE
DIRECTEUR DE CENTRE BANQUE PRIVEE
DIRECTEUR DE CENTRE BANQUE PRIVEE ADJOINT
RESPONSABLE D'EQUIPE CENTRE BANQUE PRIVEE
RESPONSABLE COMMERCIAL REGIONAL BANQUE PRIVEE
BANQUIER PRIVE GRANDES RELATIONS
BANQUIER PRIVE ACTIONNAIRES ET DIRIGEANTS
BANQUIER PRIVE ACTIONNARIAT FAMILIAL
BANQUIER PRIVE
INGENIEUR PATRIMONIAL EN REGION
EXPERT FINANCIER